

NOTE RELATIVE À L'ÉTAT INITIAL DE LA VÉGÉTATION

Demande d'examen au cas par cas – Article R.122-3-1 du Code de l'environnement

1. Objet de la note

La présente note a pour objet de décrire et qualifier les **essences, arbres et formations végétales présentes sur le site**, telles qu'observées à partir de relevés photographiques effectués sur l'ensemble de la parcelle, dans le cadre d'une **demande d'examen au cas par cas** au titre de l'évaluation environnementale.

2. Contexte général du site

Le site concerné s'inscrit dans un **contexte périurbain** caractérisé par :

- une occupation majoritairement résidentielle en périphérie,
- des parcelles ouvertes issues d'anciens usages agricoles, de jardins ou de terrains en friche,
- une végétation spontanée résultant d'une **absence d'exploitation ou d'entretien récent**.

Aucun périmètre de protection réglementaire (site classé, réserve naturelle, zone Natura 2000) n'est identifié à ce stade sur le périmètre immédiat du site.

3. Description et typologie de la végétation observée

3.1 Arbres de haut-jet

Conifères

- **Cèdres (*Cedrus sp.* – très probable)**
 - Plusieurs sujets de grande taille, au port étagé caractéristique
 - Implantés sur les parcelles voisines contigues
 - Essences ornementales communes en contexte résidentiel ancien
- **Cyprès / Thuyas (famille des Cupressacées)**
 - Arbres persistants utilisés comme écrans visuels
 - Implantés sur les parcelles voisines contigues ou à proximité des murs

Feuillus caducs

- **Arbres fruitiers anciens (probablement pommier ou prunier)**
 - Sujet(s) isolé(s), de taille moyenne
 - Port typique des vergers ou jardins anciens
 - **Arbres feuillus communs non déterminés à l'espèce**
 - Sujets caducs observés en période hivernale
 - Essences courantes de contextes agricoles ou périurbains
 - Aucun caractère remarquable identifié (âge, diamètre, port, rareté)
-

3.2 Arbustes et formations buissonnantes

Arbustes caducs

- **Sureau noir (*Sambucus nigra* – probable)**
- **Noisetier (*Corylus avellana* – possible)**
- **Rosacées arbustives (prunellier, aubépine – possibles)**

Ces formations sont principalement présentes :

- en pied de mur,
- le long des clôtures,
- en lisière des zones ouvertes.

Arbustes persistants

- **Laurier (*Prunus laurocerasus* ou *Laurus nobilis* – probable)**
 - **Lierre (*Hedera helix*), en couvre-sol ou grimpant sur supports bâtis.**
-

3.3 Végétation herbacée et friche

- **Prairie broussailleuse et friche herbacée :**
 - graminées communes,
 - espèces rudérales et nitrophiles,
 - végétation typique de sols ouverts peu entretenus.
- **Ronciers (*Rubus fruticosus* agg.) :**
 - présents en taches discontinues,
 - formation de fourrés localisés.

Cette végétation traduit un **enjeu écologique faible**, lié essentiellement à des habitats banals de friche.

4. Enjeux écologiques et patrimoniaux

- Aucune **espèce végétale protégée**, rare ou patrimoniale n'a été identifiée au stade de l'analyse visuelle.
- Aucun arbre présentant un **caractère remarquable réglementaire** (au sens du Code de l'urbanisme ou d'un document de planification) n'a été mis en évidence.
- Les habitats observés correspondent à des **habitats ordinaires**, largement répandus à l'échelle communale et intercommunale.

Les enjeux écologiques associés à la végétation du site peuvent ainsi être qualifiés de **faibles**.

5. Conclusion

Le site est occupé par une végétation majoritairement spontanée et banale, composée d'arbres d'essences communes, d'arbustes arbustifs ordinaires et d'un couvert herbacé de friche. Aucun habitat naturel remarquable, aucun enjeu floristique patrimonial et aucune espèce végétale protégée n'ont été identifiés à partir des éléments disponibles.

Au regard de l'état initial de la végétation, le projet ne semble pas susceptible d'entraîner des incidences environnementales notables sur le patrimoine floristique.

Les arbres observés en périphérie de la parcelle sont situés en dehors du périmètre du projet, sur les parcelles voisines. Ceux-ci ne seront pas impactés par le projet.

Dans le cadre du projet, un écologue sera mandaté. Les arbres pouvant éventuellement présenter un intérêt de préservation seront identifiés et protégés (signalisation, protection et périmètres de protection) lors de la phase travaux.

Des haies naturelles mixtes seront plantées en limites des jardins privatifs, et seront constituées d'un mélange des essences suivantes : viorne, charme, spirée, houx, fusain.

Les espaces verts engazonnés seront plantés, au minimum, de 40 arbres à haute tige seront :

- Amélanchier Ovalis
- Erable Champetre
- Arbre de Judée
- Poirier à fleurs
- Meriser

